

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le

ID : 025-212501332-20220324-DELIB202221-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHATILLON LE DUC

Séance du 24 mars 2022

### Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Représentés : 19
- Absents :

La convocation du Conseil Municipal a été faite le : 17 mars 2022

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars 2022,

Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, Maire.

Mme Catherine BOTTERON a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Agathe HENRET, Annie POIGNAND, Séverine PUTOT, Laëtitia MOUCHET, Nicole GRANDFOND, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Mrs Fabien PELLETIER, Daniel BARTHOD, Simon DUGAS, Pierre MONTRICHARD, Dorian MAZIER, Christophe MAILLARDET, Renaud COLSON, Jean-Pierre VALLAR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Marie-Christine BERTRAND a donné pouvoir à Mme Catherine BOTTERON, Mme Yasmina CATTIN a donné pouvoir à Mme Agathe HENRIET, M. Philippe PRENEL a donné pouvoir à Mme Annie POIGNAND

Absents : -

### - Délibération 2022-21 : enquête publique RN57, achèvement du contournement de Besançon

Mme le Maire informe que la section comprise entre les « Boulevards » et Beure va faire l'objet d'une enquête publique du 28 février à partir de 9h jusqu'au 31 mars 2022 à 17h30 préalable à :

- la déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux nécessaires à l'aménagement de la RN57 sur la section comprise entre les « Boulevards » et la commune de Beure ;
- la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Besançon.

Cette phase d'enquête publique est menée sous l'égide d'une commission d'enquête désignée par le Président du tribunal administratif de Besançon. Cette commission est chargée de recueillir les avis du public et d'établir son rapport sur l'utilité publique du projet. Cette enquête publique a fait l'objet d'un arrêté d'ouverture d'enquête publique préfectoral n° DCPAT-BCEEP-2022-02-03-001.

Mme le Maire précise que ce projet répond en effet aux différents enjeux du site complexe dans lequel il s'inscrit en améliorant les conditions de circulation sur la RN57 tout en prenant en compte les déplacements alternatifs à la voiture individuelle que sont les modes actifs et les transports collectifs. En reliant les deux sections déjà aménagées respectivement en 2003 (voie des Montboucons) et 2011 (voie des Mercureaux), ce projet améliorera nettement la sécurité des usagers sur cet axe majeur de l'agglomération et les conditions d'intervention des services d'exploitation routière et de secours, et permettra de désengorger les voiries des quartiers riverains du projet qui servent d'itinéraire d'évitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE le projet présenté**
- **AUTORISE Mme le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et tout autre partenaire.**

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Catherine BOTTERON

